

**M. Lefebvre:** Madame le Président, pour moi une entente est une entente. Il n'y a pas eu d'accord tel que décrit par le député qui vient d'intervenir.

**M. Collenette:** Madame le Président, en qualité de membre du comité avant d'être élevé à la fonction de ministre . . .

**M. Beatty:** Le fait d'être nommé au cabinet n'a rien d'une élévation.

**M. Collenette:** . . . je me permets de ne pas partager l'avis de mes collègues d'en face sur ce point, et j'appuie le président du comité. Il est vrai que nous n'avions pas conclu d'entente au sens littéral du terme, mais il existait un consensus au sens où l'entend mon collègue de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre). Je déplore que ce genre de discussion ait lieu sur le parquet de la Chambre. Peut-être pourrions-nous régler ce problème hors de la Chambre.

**Mme le Président:** En tout cas, c'est peut-être là une bonne suggestion. Je laisse aux députés le soin d'en décider, mais j'ai le devoir de demander à la Chambre si elle consent à l'unanimité à proposer l'adoption des sept rapports sur la réforme parlementaire.

**M. Nielsen:** Sans débat.

**Mme le Président:** La Chambre y donne-t-elle son consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** Il n'y a pas consentement unanime.

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Huntington:** Une comédie après l'autre. Quelle mascarade!

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE DE PRÊT 1981-1982

**L'hon. Serge Joyal (secrétaire d'État):** Madame le Président, conformément à l'article 46(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles du Canada,

### Questions au Feuilleton

le rapport du Programme canadien de prêts aux étudiants pour l'année de prêt 1981-1982.

\* \* \*

[Traduction]

### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe)** demande à présenter le projet de loi C-692, tendant à modifier la loi électorale du Canada.

**Mme le Président:** Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter ce projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**M. Beatty:** Madame le Président, ce projet de loi a pour but de s'assurer que tous les Canadiens, où qu'ils habitent, puissent exercer le droit le plus fondamental dans une démocratie, le droit de participer à une élection. L'adoption de ce projet de loi permettra d'éviter la répétition d'incidents choquants comme celui qui s'est produit au cours de l'élection partielle dans Central Nova alors qu'une enquête a été effectuée sur un citoyen Canadien vivant aux États-Unis et désirant participer à cette élection.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

● (1520)

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions 4433 et 4927.

[Texte]

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Question n° 4433—**M. Gass:**

Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour subventionner l'énergie nucléaire a) pour chacune des années 1971 à 1981, b) au Canada, c) à l'étranger?

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et la Société pour l'expansion des exportations m'informent comme suit: